- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ -

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°190/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022 Recu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID: 039-200090579-20221214-D_2022_190-DE

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice: 116

Titulaires présents : 70 Suppléants présents : 5

Pouvoirs: 18

Date de convocation : 08/12/2022 Date d'affichage : 19/12/2022

Votants: 93 Pour: 93 Contre: 0 Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la grenette d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (70) :

AYMONIER Gaëtan; BAILLY Hervé; BAILLY Thierry; BARIOD Denis; BELPERRON Pierre-Rémy; BENIER ROLLET Claude; BOILLETOT Jean-Marc; BOISSON Jean Pierre; BOISSON Laurence; BONIN Robert; BOURGEOIS Rachel; BOZON Fabienne; BUCHOT Jean-Yves; BUNOD Remy; CAPELLI Sophie; CAPPELLI Célestin;; CASSABOIS Yannick; CATILAZ Christophe; CATTET Jean-Luc; CHATOT Patrick; CLOSCAVET Marie-Claire; COLIN Gwenaël; CORAZZINI Sylvie; CORON Nathalie; DALLOZ Jean-Charles; DAVID Lauriane; DEPARIS-VINCENT Christelle; DEVAUX Catherine; DUBOCAGE Françoise; DUFOUR Christiane; DUTHION Jean-Paul; FATON Patrice; FAVIER Jean-Louis; GAMBEY Olivier; GERMAIN Christophe; GIROD Franck; GROSDIDIER Jean Charles; GUERIN Jean Luc; HALBOURG Bertrand; HOTZ Richard; HUGONNET Franck; JACQUEMIN Pierre; JOURNEAUX Cyrille; JULLEROT Pascal; LAVRY Dominique; LONG Grégoire; MARQUES Patrick; MILLET Jacqueline; MOREL Alain; MOREL-BAILLY Hélène; NEVERS Jean-Claude; PAIN Michel; PARIS Robert; PIETRIGA Guy; POURCELOT Anaïs; PROST Philippe; RASSAU Jean-Noël; RAVIER Pascal; RETORD Dominique; ROUX Nathalie; RUDE Bernard; SCHAEFFER Catherine; SERVIGNAT Odette; STEYAERT Frank; THOMAS Rémi; TISSOT Isabelle; VENNERI PARE Sandra; VIAL Jacques; VILLESSECHE Anne; VUITTON Antoine.

<u>Délégués suppléants présents (5)</u>: FREDY Damien; GIBOZ Brigitte; JUHAN Christine; MARILLIER Mickaël; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir (18): BAILLY Jacques à PIETRIGA Guy; BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène; BLASER Michel à BENIER ROLLET Claude; BOURGEOIS Josette à BOURGEOIS Rachel; BRUNET Hervé à PAIN Michel; CALLAND Jacques à GROSDIDIER Jean Charles; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves; GEAY David à CAPELLI Sophie; HUGUES Guy à TISSOT Isabelle; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette; LACROIX Serge à RASSAU Jean Noël; LUSSIANA Eddy à LONG Grégoire; MILLET Michel à MILLET Jacqueline; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe; PANISSET Marilyne à CHATOT Patrick; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne; REVOL Hervé à ROUX Nathalie; VACELET Jean-Marie à GAMBEY Olivier.

Excusés: ANDREY Patrick; ARTIGUES Damien; BELLAT Stéphane; BENOIT Jérôme; BIN Richard; BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Mickaël); BRIDE Frédéric; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre); CHAMOUTON Patrick; CIOE Bruno; DE MERONA Bernard; DUFOUR Anne; DUMONT GIRARD Philippe; ETCHEGARAY Josiane; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine); GRAS Françoise; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien); GUILLOT Evelyne; LAMARD Philippe; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte); MOREL Denis; PAGET Jean-Marie; REYDELLET DELORME Emmanuelle; ROZEK Evelyne.

Absents: BANDERIER Dominique; MAILLARD Jean-Claude; PERRIN Alexandre; PRELY Fabrice.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre Rémy.

Objet : Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice 2022 – Budget Principal

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID: 039-200090579-20221214-D_2022_190-DE

Rapporteur: Guy PIETRIGA

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans le cas où le budget

d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique,

l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en

recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de

fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la

dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant

cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager,

liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au

budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou

d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la

limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de

l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les

conditions ci-dessus. »

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 07 décembre 2022 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré.

DÉCIDE

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID: 039-200090579-20221214-D_2022_190-DE

D'AUTORISER, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2023, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Article budgétaire d'exécution	Crédits votés	Crédits
		2022	pouvant être
		(BP+DM+RAR	ouverts par
		2021)	l'assemblée
			délibérante
			au titre de
			l'article
			L1612-1 CGCT
20 -	202 - Frais liés à la réalisation des	740 271,00	185 067,75
Immobilisations	documents d'urbanisme et à la		
corporelles	numérisation cadastrale		
	2031 - Frais d'études	741 179,00	185 294,75
	2051 - Concessions et droits	88 782,00	22 195,50
	similaires		
204 - Subventions	204133 – Département Projets	45 455,00	11 363,75
d'équipement	d'infrastructures d'intérêt national		
versées	2041412 – Communes membres du	381 150,00	95 287,50
	GFP – Bâtiments et Installations		
	204182 – Autres org publics –	4 685,00	1 171,25
	Bâtiments et installations		
	20421 – Privé – Biens mobiliers	10 000,00	2 500,00
	matériel et études		
	20422 – Subventions d'équipement	157 900.00	39 475,00
	aux personnes de droit privé –		
	Bâtiments et Installations		
21-	2111 – Terrains nus	110 210,00	27 552,50
Immobilisations	2115 – Terrains bâtis	325 000,00	81 250,00
Corporelles	2128 – Autres agencements et	151 188,00	37 797,00
	aménagements de terrains		
	21312 – Bâtiments scolaires	44 400,00	11 100,00

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID: 039-200090579-20221214-D_2022_190-DE

	21318 – Autres bâtiments publics	228 000 00	E7 000 00
	·	228 000,00	57 000,00
	2132 – Immeubles de rapport	1 000,00	250,00
	2135 – Installations générales,	194 715,00	48 678,75
	agencements, aménagements des		
	constructions		
	2138 – Autres constructions	170 000,00	42 500,00
	2145 – Construction sur sol d'autrui,	72 000,00	18 000,00
	Installations générales, agencement		
	2152 – Installations de voirie	156 167,24	39 041,81
	21533 – Réseaux câblés	384,00	95,25
	21568 – Autres matériels et	40 200,00	10 050,00
	outillages d'incendie et de défense		
	civile		
	2158 – Autres installations, matériel	214 640,80	53 660,20
	et outillage techniques	·	
	21728 – Autres agencements et	99 612,00	24 903,00
	aménagements de terrain		
	21751 – Réseaux de voirie	161 471,00	40 367,75
	2181 – Installations générales,	10 000,00	2 500,00
	agencements et aménagements		
	divers		
	2182 – Matériel de transport	77 900,00	19 475,00
	2183 – Matériel de bureau et	104 416,00	26 104,00
	matériel informatique		
	2184 - Mobilier	65 780,95	16 445,23
	2188 – Autres immobilisations	115 306,39	28 826,60
	corporelles	2	
23 –	2312 – Agencements et	159 688,54	39 922,13
Immobilisations	aménagements de terrains		
en cours	2313 - Constructions	4 233 372,40	1 058 343,10
	2315 – Installations, matériel et	216 898,22	54 224,55
	outillage techniques		
26 – Participations	261 – Titres de participations	4 000,00	1 000,00
et créances			

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID: 039-200090579-20221214-D_2022_190-DE

rattachées à des participations			
27 - Autres	276348 – Créances sur des	178 000,00	44 500,00
immobilisations	collectivités et établissements publics		
financières	2764 – Créances sur des particuliers	1 000,00	250,00

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,